



**Rapport de la Commission concernant le préavis n° 05-2011
Préavis d'intention sur l'étude du projet de fusion des communes de Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, Morrens et Poliez-Pittet**

Composition de la commission	
Valérie Alonso	Membre
Sandra Giardiello	Membre
Claude Echaud	Membre
Gaëtan Franzini	Membre
Philippe Muggli	Président

Dates des réunions
3 novembre 2011
7 novembre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions Monsieur Raymond Bron, Syndic, pour sa présentation du projet, ainsi que de ses réponses à nos questions.

2. Analyse de la commission

Un projet de fusion intercommunal est un sujet politiquement sensible. Si les premières discussions ont commencé avec quatre communes (Bretigny s/Morrens, Cugy, Froideville et Morrens) qui ont pris l'habitude de traiter des dossiers communs, tels que les pompiers, l'épuration des eaux puis enfin de l'ASICE, elles ont appris à se connaître, à faire des concessions et ainsi, à travailler ensemble. Les communes de Bottens puis de Poliez-Pittet sont ensuite venues se greffer avec les autres communes.

Pourquoi avec ces communes et non pas d'autres ? Essentiellement parce que nous avons beaucoup de points communs avec les communes retenues et que nous n'avons pas les mêmes volontés ou possibilités de développement qu'avec d'autres communes.

Le processus, pour autant que vous acceptiez d'entrer en matière avec ce préavis, pourrait dans les grandes lignes être le suivant :

- Etude (environ 2 ans) ;
- Rédaction du projet de convention de fusion ;
- Adoption du projet de convention de fusion par les différents conseils communaux ;
- Votation populaire dans les différentes communes ;
- Envoi, examen et adoption par le Conseil d'Etat ;
- Délai référendaire.

Il est à noter que les six communes ont convenu de présenter le même contenu de préavis à leur Conseil communal et ce, dans leur séance de décembre. Nous savons, à l'heure actuelle, que ce ne sera pas le cas des communes de Poliez-Pittet et Bottens. Au pire, le projet se fera avec les trois autres communes.

Sur le site du SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistique) on y trouve la structure actuelle des communes vaudoises :

- 18 communes ont moins de 100 habitants
- 168 communes ont entre 100 et 499 habitants
- 79 communes ont entre 500 et 999 habitants
- 63 communes ont entre 1'000 et 2'999 habitants
- 35 communes ont entre 3'000 et 9'999 habitants
- 11 communes ont entre 10'000 et 29'999 habitants
- 1 commune (Lausanne) a 126'000 habitants

Au 1er janvier 2010, 50% des 375 communes comportaient moins de 500 habitants et 70% moins de 1'000 habitants.

Il est à relever encore qu'au niveau cantonal, depuis le 1er juillet 2011, le Canton de Vaud compte 339 communes). A l'heure actuelle, 18 projets de fusions, impliquant 70 communes sont en cours.

Si les six communes devaient fusionner, nous aurions ainsi 7'520 habitants (SCRIS 2010), et donc une taille nous permettant d'avoir plus de poids dans les discussions dans les associations, avec le district ou le Canton.

Il est à noter que, dans le cadre de fusions de communes, un soutien financier, administratif et logistique est apporté par le Canton.

3. Position de la commission

A ce stade et comme le dit aussi clairement le préavis, son acceptation ne préjuge en rien la décision des Conseils sur la convention de fusion, son refus à ce stade entraînerait pour notre Commune l'arrêt du processus.

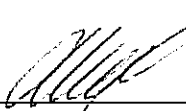
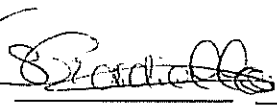
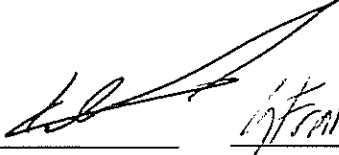


Mais c'est une opportunité qui se présente et la Commission estime dans sa majorité qu'il faut la saisir et ainsi permettre à notre Commune de participer à ce processus décisionnel dans les meilleures conditions possibles. Ce n'est pas à ce stade qu'il faut commencer à discuter si les avantages sont supérieurs aux inconvénients. C'est une réflexion importante, elle se fera, en détail, mais durant la phase d'étude.

Le montant de CHF 10'000.- qui nous est demandé dans ce préavis est le même pour chaque commune. Selon les informations reçues du Service des communes, ce montant permettra de mettre sur pied différentes commissions, rémunérer une personne chargée de la coordination du projet, ainsi que le recours éventuel à des mandataires externes, si cela se justifie.

4. Conclusions

La Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 05-2011.

Cugy, le 15 novembre 2011

				
Valérie Alonso	Sandra Giardiello	Claude Echaud	Gaëtan Franzini	Philippe Muggli Rapporteur